

MODE OPERATOIRE

Contrat de reprise option filière verre - Barème G Contrôle et Remplissage

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires pour remplir et signer votre contrat de reprise option filière verre.

Concernant les modalités de signature, nous vous proposons deux possibilités :

- Par voie dématérialisée
- Par voie postale

Voie dématérialisée :

Merci de nous renvoyer le contrat complété et de nous indiquer l'adresse mail de la personne signataire de votre collectivité/groupement.

Suite à votre retour, le signataire recevra un lien ADOBE SIGN afin de signer le document en ligne.

Voie postale :

Vous pouvez nous renvoyer le document dûment complété et signé à l'adresse suivante :

VERALLIA France
SERVICE ACHATS – Nicolas SALANON
RUE ANDRE CHENIER
71100 CHALON SUR SAONE

Nous vous enverrons ensuite le document dûment contresigné par voie postale directement au sein de votre collectivité/groupement.

Merci de bien vouloir me préciser l'adresse postale ainsi que le destinataire.

Nous avons pré-rempli un parti du document, pourriez-vous vérifier ces données et remplir les zones manquantes :

Surligné en jaune : A vérifier

Surligné en Vert : A remplir

Page 1 :

- **société agréée signataire** : CITEO ou ADELPHE
- **La date de délibération** est la date de validation pour l'adoption du contrat.

Entre	
Nom de la Collectivité	:
N° de contrat de la collectivité	:
Société Agréée signataire	:
Ayant son siège	:
Représentée par	:
Agissant en qualité de	:
En vertu d'une délibération en date du :	

Page 19 et 20 :

Aire de regroupement ou Collectivité	Centre de Traitement	Distance

Nous vous laissons contrôler cette partie et ajouter vos commentaires si besoin.

Cocher la ou les cases concernées et préciser si nécessaire les conditions particulières

Si la distance de la Collectivité locale au centre de traitement est supérieure 100 km

Conditions générales :
Verre d'emballages aux PTP mis à disposition sur aire de stockage, contrôle de propreté du camion et chargement par la Collectivité

Condition(s) particulière(s) : (à préciser le cas échéant)
.....

Si la distance de la Collectivité au centre de traitement est comprise entre 51 et 100 km :

Conditions générales :
Verre d'emballages aux PTP mis à disposition sur aire de stockage, contrôle de propreté du camion et chargement par la Collectivité ; déchargement sous la responsabilité du centre de traitement

Forfait transport sur option de la Collectivité versé par le verrier selon la distance retenue
.....

Prise en charge par le verrier des frais de transport

Condition(s) particulière(s) : (à préciser le cas échéant)
.....

— **Page 20 :**

CONTRAT TYPE DE REPRISE OPTION FILIERE VERRE

Si la distance de la Collectivité au centre de traitement est comprise entre 0 et 50 km :

Pour éviter les ruptures de charge inutiles, le verre est livré directement par la Collectivité locale ou par son prestataire au centre de traitement désigné par le Verrier.

Conditions générales
Verre d'emballages aux PTP livré par la Collectivité au Centre de Traitement ; déchargement sous la responsabilité du centre de traitement

Forfait transport sur option de la Collectivité versé par le verrier selon la distance retenue

.....

Condition(s) particulière(s):

.....

— **Page 22 :**

Relations contractuelles entre la Collectivité et la Société Agréée justifiant l'application des présentes conditions :

N° de Contrat-Type :

Société Agréée signataire :

Date signature :

Prise d'effet :

Echéance :